République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2025

Séance ordinaire du **11 février 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 12
Absents : 03
Nombre de procuration(s) : 1

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : Mme LESNIAK Laurence

Date de convocation : 4 février 2025

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie (départ à 22 h) - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique ROSFELDER Dominique - TANGHE Marielle - M. URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes MOSCHLER Isabelle - SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé) et M. SCHOSSELER Daniel

7. Cimetière - État d'avancement des travaux - Travaux supplémentaires

M. le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux au cimetière :
- La clôture est terminée, le portail côté sud installé
- Le puits de cendres est en cours d'installation. Le columbarium, l'ossuaire, les stèles sont en place
- L'enrobé sera mis en place dès que la météo le permettra, probablement en mars ou avril (il faut plusieurs jours de beau temps, sans pluie et des températures positives)
- Il reste aussi encore à planter les arbres. Le choix s'est porté sur des arbres parasols.

M. le Maire précise qu'il a demandé à l'entreprise LEDERMANN titulaire des travaux, d'aménager l'ancienne zone technique, côté rue du Général de Gaulle : création d'un plateau en béton de 3 x 5 m, clôturé, qui sera équipé de poubelles pour les déchets du cimetière.
Il y aura donc deux zones techniques, côté rue du Général de Gaulle et côté Gaensbuehl.
Ces travaux ne généreront pas de coût supplémentaires par rapport au devis initial général mais seront néanmoins formalisés dans le projet d'avenant déjà approuvé par délibération du 03/12/2024.

Le Conseil Municipal a pris acte des travaux supplémentaires.

Une inauguration sera organisée à l'issue des travaux.

Concernant les tombes, l'arrachage des tuyas a permis de libérer de la place pour 7 tombes dans l'ancien cimetière. Ces emplacements seront par conséquent utilisés en priorité avant la délivrance de concessions dans le nouveau cimetière.

Le règlement du cimetière va être revu et mis à jour. M. le Maire a confié cette mission à M. BENTZ Hervé.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 18 février 2025.
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.

La secrétaire de séance,
Mme LESNIAK Laurence

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 24/02/2025